

Croix-Rouge et philatélie

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **86 (1977)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

importants qui ont permis d'évaluer les capacités d'intervention de la Croix-Rouge en Asie et d'étudier la manière de renforcer ses moyens dans le cadre d'un programme de développement et de préparation en prévision de catastrophes.

La conférence a également pris note des rapports de la délégation du CICR, présidée par M. Alexandre Hay, relatifs au rôle du Comité international en Asie et aux moyens d'éviter les

usages abusifs de l'emblème de la Croix-Rouge. Les participants à la conférence ont insisté pour que le CICR adresse des requêtes aux gouvernements afin de promouvoir une meilleure diffusion des Conventions de Genève. Une autre résolution proposait que le CICR, de concert avec les Sociétés nationales de Croix-Rouge, assurent dans chaque pays la protection juridique de l'emblème, afin que les abus puissent légalement être poursuivis et que les sanctions

perdent leur caractère purement symbolique. Grâce à l'hospitalité de la Croix-Rouge indienne, de la population et aux efforts de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, la première Conférence régionale de la Croix-Rouge en Asie et les deux séminaires ont pu se dérouler dans une atmosphère de compréhension réciproque et ont été marqués par le désir de trouver des solutions favorables au mouvement de la Croix-Rouge. ■

Nouvelles émissions

Finlande

A l'occasion de la commémoration du centenaire de la Croix-Rouge finlandaise: émission d'une série spéciale de trois timbres avec surcharge. Les sujets se rapportent aux trois domaines centraux d'activité de la Croix-Rouge finlandaise: l'aide en cas de catastrophe, le travail social, le service de transfusion de sang.

La Croix-Rouge finlandaise s'apprête à entrer dans son deuxième siècle d'existence en se posant pour premier objectif d'augmenter à 200 000 son effectif qui est de 120 000 membres actuellement.



Monaco

9 mai 1976, une valeur «Croix-Rouge monégasque»; 4,00 fr., «Sainte Louise de Marillac»; vert, vert olive, lie-de-vin et gris; dessin de Pierrette Lambert; gravure de Claude Haley: par feuille de dix timbres.



Vietnam (République socialiste)

Juillet 1976, une valeur commémorative émise pour le trentième anniversaire de la Croix-Rouge du Vietnam (1946-1976); 12 xu, vert, vert clair, bleu et rouge; globe et carte stylisée du Vietnam, surmontés de l'emblème de la Croix-Rouge. Un cachet rond, encrage noir, a été apposé le 27 juillet 1976 à l'occasion de la «Journée des invalides de guerre».



Yougoslavie

Avril 1976, une valeur «Croix-Rouge yougoslave» à utilisation obligatoire durant la Semaine nationale de la Société. Le sujet illustre le symbole graphique adopté en 1976 par la Ligue des Sociétés de la Croix-



Rouge pour marquer la Journée mondiale de la Croix-Rouge qui avait pour thème «La Croix-Rouge est jeune»; 0,20 d., bleu, gris, grenat et rouge; par feuille de cinquante timbres.



Oblitération et vignette

Norvège

Une nouvelle flamme d'oblitération mécanique ainsi qu'une vignette ont été utilisées durant l'année 1976 par la Croix-Rouge norvégienne. Reproduisant le symbole graphique de la Journée mondiale de la Croix-Rouge 1976, elles rappellent l'une et l'autre le 50e anniversaire de la Section de la jeunesse de la Société nationale «Ungdommens Røde Kors - 50 År». De format rectangulaire, la flamme mécanique, encrage rouge, a été mise en service pour l'affranchissement du courrier de la Croix-Rouge norvégienne, tandis que la vignette, non dentelée, dont l'illustration est rehaussée des trois emblèmes de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouge ainsi que des dates 1926-1976, a figuré plus spécialement sur la correspondance.

